

SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE LA CISSE ET DE SES AFFLUENTS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE LA CISSE ET DE SES AFFLUENTS

**Date de convocation :**

Le 13/09/2023

Nombre de délégués :

En service : 34
Présents : 18
Votants : 18

N°01CS19092023

Objet : CT n°3 - Validation
Programme d'actions - volet milieux
aquatiques

Avis : favorable à l'unanimité

Transmission en Préfecture le :

Publication / notification le :

L'an deux mille vingt trois
Le mardi dix-neuf septembre à dix-huit heures trente,
Le Conseil Syndical s'est réuni à Herbault, sous la présidence de M. Jean-Louis SLOVAK

Etai^ent présent- e- s :

Mesdames Marie-Claire GRUGIER-CREQUINE, Marinette DUVOUX, Sophie LEBERRE
Messieurs Jean-Louis SLOVAK, François BORDE, Philippe BOURGUEIL, Philippe DARIDAN, Denis BILLAULT, Daniel CHEVALIER, Didier MOELO, Christian PALCOWSKI, François OURY, Jean-Michel LENA, Daniel BORDIER, Bertrand LANOISELEE, Alban LIWOUNGKI, Pascal CONZETT, Marc BOUVET

Etai^ent excusé.e.s :

Mesdames Catherine MEUNIER
Messieurs Henri BURNHAM, Benoît GENAY, Benjamin CACHEUX, Dimitri MULTEAU, Marc GAULANDEAU, Lionel RANVAL, Gérard SERER, Damien BEAUJOUAN, Jean-Luc DUMOULIN, Jérôme HUARD, Jean COLY, Christian ROCHE

Assistaient aux débats sans prendre part aux décisions :

Mmes Héloïse GORNARD, Christelle TOUZET et M. Valentin BAHÉ

Est nommé secrétaire de séance Monsieur Jean-Michel LENA

Validation du contrat territorial n°3 Programme d'actions volet milieux aquatiques

Le Syndicat Mixte du Bassin de la Cisse agit pour répondre à la Directive Cadre sur l'Eau qui fixe des objectifs de bon état des masses d'eau.

Les actions s'inscrivent dans un CT, qui est outil financier mis en place par l'AE pour répondre aux objectifs de la directive DCE qui permet de monter un Programme d'Actions et de réunir les partenaires financiers et techniques.

Le CT n°2 s'est déroulé de 2017 à 2021. Le CT n°3 se déroulera en deux phases :

- Phase 1 : 2024 / 2026. Phase « contractualisée » avec l'AELB lors de la commission de mars 2024.
- Phase 2 : 2027 – 2029. Phase à « contractualiser » avec l'AELB en 2026, suite au bilan mi-parcours et aux réajustements potentiels

Le CT est couvert par une Déclaration d'Intérêt Général, obligatoire afin que le SMB Cisse puisse investir des fonds publics sur des parcelles privées.

Les différentes typologies d'actions qui sont prévues au volet PAMA du CT n°3 sont les suivantes :

✓ **Actions hydromorphologiques :**

Recharge en granulat
Réduction de section

Remise en fond de vallée
Reméandrage



SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE LA CISSE ET DE SES AFFLUENTS

Les actions morphologiques visent à retrouver une dynamique naturelle, à diversifier les écoulements et les habitats et à améliorer les capacités auto-épuratrices des cours d'eau.

✓ **Actions de restauration de la continuité écologique (RCE) :**

Aménagement ou effacement des ouvrages si pas d'usage.
 Restaurer la continuité piscicole et sédimentaire.
 Retrouver une dynamique naturelle.
 Retrouver des largeurs de lits adaptées, diminuer le réchauffement et l'envasement.

✓ **Actions Zones Humides (ZH) :**

Réouvrir la zone.
 Reconnexion avec le cours d'eau.
 Réservoir de biodiversité / Qualité de l'eau / Prévention des Inondations / Soutien d'étiage
 Sensibilisation, pédagogie, amélioration du cadre de vie

✓ **Actions transversales suivis/animations :**

Actions de communications et de pédagogies


Les membres présents sont amenés à valider le programme d'actions ci-dessous en ce qui concerne le volet milieux aquatiques pour l'opérationnalité du CT Cisse n°3 dès 2024. Le volet pollutions diffuses est en cours d'élaboration à ce jour. Il devrait voir le jour pour 2025, et fera l'objet d'une autre validation de la part du CS.

Volet	Phase 1			Phase 2		
	€ TTC Total CTMA	% SMB Cisse	€ TTC SMB Cisse	€ TTC Total CTMA	% SMB Cisse	€ TTC SMB Cisse
MA - Hydromorpho	607 819 €	16%	96 164 €	668 400 €	10%	64 020 €
MA - RCE	192 540,00 €	38%	73 176,00 €	213 600,00 €	23%	48 480,00 €
MA - ZH	141 799,00 €	11%	15 199,70 €	173 000,00 €	7%	11 840,20 €
Sensibilisation / Indicateurs / Suivis	260 993,00 €	9%	22 776,00 €	344 544,00 €	16%	56 400,00 €
Animation du CT	486 728 €	20%	97 720 €	526 056 €	20%	106 700 €
Total CTMA 3	1 689 879 €	18%	305 036 €	1 925 600 €	15%	287 440 €

SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE LA CISSE ET DE SES AFFLUENTS

Le Conseil Syndical à l'unanimité :

- ✓ **Valide** le programme d'actions milieux aquatiques présenté, dans sa phase 1, et le plan de financement associé, sous réserve que les communes de Mesland, Saint Ouen les Vignes et Nazelles-Négron délibèrent sur leur engagement au côté du SMB Cisse pour les projets qui les concernent. La réserve s'applique uniquement sur ces actions précises.
- ✓ **Autorise** le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires à la réalisation du PAMA dans les limites des montants définis ci-dessus (demandes de subventions nécessaires à sa mise en œuvre, subventions liées directement à l'outil Contrat Territorial, ou des subventions ou dotations non liées à l'outil Contrat Territorial, signatures de marchés, bons de commandes et devis, paiement des prestations ...).


Le Président,
Jean-Louis SLOVAK

